



**PRÉFET  
D'ILLE-  
ET-VILAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale  
des Territoires  
et de la Mer**

SERVICE EAU ET BIODIVERSITE  
Pôle Police de l'Eau

Rennes, le 25 AVR. 2024

Affaire suivie par : Christophe MARQUER  
Tél. : 02 90 02 31 67  
Courriel : [christophe.marquer@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:christophe.marquer@ille-et-vilaine.gouv.fr)

**Le directeur**  
à  
**M. Sébastien Hong-Alins**  
14 la Butte  
35490 VIEUX-VY-SUR-COUESNON

**Objet : Effacement du plan d'eau de la Butte à Vieux-Vy-sur-Couesnon**

Réf : DIOTA-240212-103316-397-009

Monsieur,

Vous avez déposé, en date du 12 février 2024, par voie dématérialisée un dossier de déclaration loi sur l'eau, au titre du code de l'environnement, relatif au projet d'effacement du plan d'eau de la « La Butte » situé sur le territoire de la commune de Vieux-Vy-sur-Couesnon.

Au titre de la loi sur l'eau, il vous a été délivré un récépissé de déclaration en date du 12 février 2024 assorti d'une copie des prescriptions générales applicables en Ille-et-Vilaine. Ce récépissé précisait la date d'autorisation du début des travaux fixée au 13 avril 2024.

Ce projet a pour objectif le rétablissement de la continuité écologique du cours d'eau de l'étang de Vassot. Le porter à connaissance de vidange du plan d'eau que vous avez déposé le 25 octobre 2023 sur la plateforme demarches-simplifiees.fr a été enregistré sous le n°14736600. L'autorisation de vidanger l'ouvrage vous avait été accordée et cette opération de vidange a été initiée au cours de la dernière semaine du mois d'octobre 2023. Dans le cadre de ces travaux, vous projetez de renaturer le site en restaurant les zones humides initiales et en créant des espaces naturels favorables à la biodiversité. Le dossier présente les caractéristiques détaillées du projet :

- suppression des ouvrages de vidange (moine) et ouverture du corps de digue ;
- travaux de terrassement du parcours du lit dans la cuvette existante, décaissement de la mare et remodelage en pente douces des rives ;
- travaux de création des habitats du lit, création des radiers et engraissement du lit en matériaux d'apports ;
- travaux de pose des passerelles et remise en état des abords.

Suite à son analyse, j'émetts un avis favorable à la réalisation de ce projet ambitieux, qui permet de restaurer et de préserver la tête de bassin versant du ruisseau de l'Etang de Vassot.

**L'instruction de votre dossier me conduit à ne pas prévoir de prescription complémentaire et à considérer le projet comme régulier en l'état.**

Une copie du dossier de déclaration et de son récépissé avec les prescriptions sont adressées, conformément à la réglementation :

- à la Mairie de Vieux-Vy-sur-Couesnon pour affichage et mise à disposition pour une durée minimale d'un mois ;
- à la CLE du SAGE COUESNON pour information.

Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine durant une période d'au moins six mois.

Par ailleurs, au titre de la protection de la biodiversité et des espèces protégées, les aménagements projetés sont susceptibles de générer des impacts sur la biodiversité. En ce sens, toute taille d'arbres qui pourrait être requise pendant les travaux doit être effectuée en dehors de la période de nidification des oiseaux, c'est-à-dire à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024. De plus, comme précisé dans votre dossier, une pêche de sauvegarde devra être réalisée sur certains tronçons du cours d'eau. Ainsi, je vous invite à prendre l'attache de mon service en vue de la signature d'un arrêté préfectoral de pêche de sauvegarde ([ddtm-peche@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:ddtm-peche@ille-et-vilaine.gouv.fr)) ; cette pêche de sauvegarde sera réalisée par un pêcheur professionnel. La demande sera saisie, pour instruction, par l'intermédiaire de l'outil « Démarches simplifiées » :

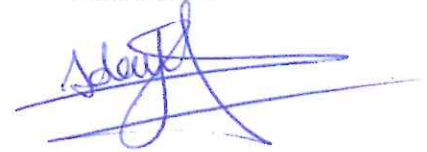
<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-d-autorisation-de-peches-de-sauvegarde-ou-scientifique-en-eau-douce>

Je vous informe par la présente que les travaux pour l'opération susvisée peuvent commencer sans délai. Il conviendra, cependant conformément au texte en vigueur, de signaler à mon service et au service départemental de l'Office Français de la Biodiversité ([sd35@ofb.gouv.fr](mailto:sd35@ofb.gouv.fr)), la date de leur commencement 15 jours au préalable. Enfin, les plans de récolement des travaux seront transmis à mon service dans un délai de 2 mois suivant leur achèvement.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération très distinguée.

**Le Chef du Pôle Police de l'Eau.**

**Johan ADAM**



Copie pour information à :

- OFB 35 (M. Yann Tracz)
- CLE du SAGE Couesnon (M. F.X. Duponcheel)
- SI du Couesnon Aval (M. Jérôme Even)
- BE Fish-Pass (Mme Fanny Moyon et M. Julien Pineau)